

FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

SELON NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A1 ET NF EN 15804/CN



ÉLÉMENT PORTEUR EN BOIS DES ALPES

Association Bois des Alpes



INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du déclarant. Toute exploitation, totale ou partielle, des informations ainsi fournies devra au minimum être constamment accompagnée de la référence complète de la déclaration d'origine : « Producteur, Titre complet, Date de publication ». Pour toute information complémentaire concernant l'établissement de cette FDES ou les produits couverts par celle-ci, veuillez contacter le déclarant.

Le présent document constitue une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire d'un produit de construction établie conformément à la norme NF EN ISO 14025 (août 2010), à la norme NF EN 15804+A1 (avril 2014) et à son complément national français NF EN 15804/CN (juin 2016).

TERMINOLOGIE DEP ET FDES

La traduction littérale en français du terme normatif EN 15804 « EPD » (Environmental Product Declaration) est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France les déclarations environnementales de produits de construction sont complétées par des informations sanitaires concernant les produits couverts, et on utilise le terme de « FDES » (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire). La FDES est donc bien une DEP complétée par des informations sanitaires.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE DOCUMENT

ACV	Analyse de Cycle de Vie
AFNOR	Agence Française de Normalisation
BdA	Bois des Alpes
COV	Composé Organique Volatil
DEP	Déclaration Environnementale Produit
DTU	Document Technique Unifié
EICV	Évaluation des Impacts du Cycle de Vie
FDES	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

UNITÉS UTILISÉES DANS LE DOCUMENT

MJ	Mégajoule (unité d'énergie)
kWh	Kilowattheure (unité d'énergie)
kg	Kilogramme (unité de masse)
g	Gramme (unité de masse)
m	Mètre (unité de longueur)
mm	Millimètre (unité de longueur)
m ²	Mètre carré (unité de surface)
m ³	Mètre cube (unité de volume)

FORMAT D’AFFICHAGE DES RÉSULTATS

Les résultats de l'EICV sont affichés sous forme scientifique avec trois chiffres significatifs : 1,23E+02 se lit 1,23x10².

PRÉCAUTION D’UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les fiches de déclarations environnementales et sanitaires de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la NF EN 15804+A1, ne sont pas établies sur les mêmes bases scientifiques harmonisées, ne concernent pas les mêmes unités fonctionnelles, ne sont pas basées sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et ne prennent pas en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations).

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Déclarant	Association BOIS DES ALPES Maison des Parcs et de la Montagne, 256 rue de la République 73000 Chambéry - France
Réalisation	Estéana 26 rue Mège 83220 Le Pradet - France
Type d'ACV Type de FDES	« Du berceau à la tombe » (sur l'ensemble du cycle de vie, avec module D) Collective
Produits couverts	Les produits couverts par la présente FDES sont les éléments porteurs fabriqués en bois certifié « Bois des Alpes » qui remplissent l'ensemble des conditions présentées dans la section « Cadre de validité de la FDES » (à la fin de la FDES) et reprises ci-dessous : ▪ Essences : toutes essences résineuses en Bois des Alpes ▪ Durabilité : naturelle, imprégnation, trempage court, pulvérisation, aspersion ▪ Classe d'emploi : classe 2, classe 3.1, classe 3.2, classe 4 ▪ Type de bois : Bois massif, Bois lamellé-collé, Bois massif abouté, Bois massif reconstitué ▪ Distance d'approvisionnement des sciages : Jusqu'à 200 km ▪ Distance atelier-chantier : Jusqu'à 700 km En particulier, les entreprises pouvant utiliser cette FDES sont celles qui produisent et/ou mettent en œuvre des produits de structure certifiés « Bois des Alpes ». La liste complète des entreprises certifiées « Bois des Alpes » peut être consultée sur le site http://boisdesalpes.net La présente FDES est complémentaire aux FDES « Charpente traditionnelle en bois des Alpes massif » et « Charpente traditionnelle en bois des Alpes collé » puisqu'elle couvre l'utilisation de bois des Alpes dans tous les autres types de structure protégées des intempéries (poteaux, solives, poutres...).
Impacts déclarés	Les produits couverts par la présente FDES sont représentés par un « produit de référence » moyen, déterminé à l'issue d'une étude d'ACV complète. Les résultats de l'EICV présentés dans cette FDES se rapportent au produit de référence. La section « Cadre de validité de la FDES » présente succinctement la méthode utilisée pour déterminer ce produit de référence et ses principales caractéristiques.

Date de 1^{ère} publication Mai 2021
Date dernière mise à jour Mai 2021
Date de validité Mai 2026

PROGRAMME DE VÉRIFICATION

Nom et version « Programme INIES » de juillet 2019
N° d'enregistrement 14627513792021
Date de vérification Mai 2021
Opérateur du programme Agence Française de Normalisation (AFNOR)
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France



Démonstration de la vérification

La norme NF EN 15804+A1 sert de RCP
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2010 ☐ interne ☒ externe
Vérification par tierce partie : Nicolas Béalu, EVEA, 11 rue Voltaire, 44000 Nantes

2. DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT TYPE

Unité déclarée Constituer 1 m³ d'élément porteur en bois dans le bâtiment sur la durée de vie de référence de 100 ans.

Les résultats de la présente FDES étant proportionnels au volume de bois, il est possible pour l'utilisateur de cette dernière d'utiliser un ratio permettant de ramener les résultats à un mètre linéaire d'élément porteur pour une section donnée. Ce ratio étant égal au volume d'un mètre linéaire d'élément porteur en m³.

Performance principale Constituer un élément porteur en bois dans le bâtiment

Unité mètre cube (m³)

Description du produit type Un élément porteur en bois est destinée à reprendre et transmettre les efforts structuraux d'une partie d'un bâtiment. Elle est constituée d'éléments rectilignes en bois (poteaux, poutres, solives...) assemblés entre eux par des assemblages bois et/ou métalliques (pointes, tirefonds, boulons, équerres...).

Le tableau suivant présente les sections standardisées, couramment utilisées pour la fabrication d'éléments porteurs. Les scieries françaises sont réputées pour faire du « débit sur liste », elles peuvent donc aussi scier à la demande et répondre à tous besoins spécifiques.

ÉPAISSEUR EN MM	LARGEUR EN MM							
	70	95	120	145	155	168	193	217
22	x	x	x	x				
28			x	x		x		
34						x	x	x
35		x	x	x				
57	x	x		x	x	x	x	x
70	x	x	x	x			x	x
95		x						
145				x				
> Longueur : toute longueur allant de 3 à 6 m								
> Toutes autres sections et longueurs possibles sur demande.								

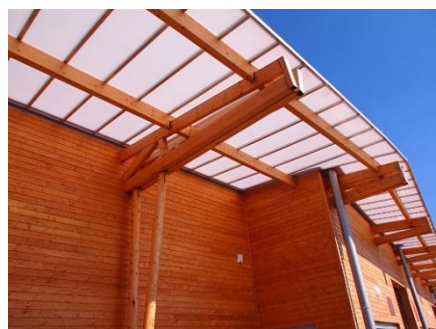
Si l'utilisateur de cette FDES souhaite déterminer les résultats d'un mètre linéaire d'un élément porteur de section A * B, avec A et B en mètre. Il suffit de multiplier les résultats de la présente FDES par le coefficient A * B en m³.

Pour un élément de section 145 * 145 mm², la valeur du ratio est de 2,10E-02.

Description de l'usage

Les éléments porteur en bois sont destinées à assurer le transfert de charges au sein de tous types de bâtiments : logements, bureaux, commerces, bâtiments scolaires, bâtiments industriels et agricoles, autres établissements recevant du public, etc.

La présente FDES couvre tous les éléments porteurs en bois, par exemple : les structures poteau-poutre, les auvents, les balcons couverts, les structures d'escalier monumental, les solives...

**Preuves d'aptitude à l'usage**

Norme de fabrication : NF P21-365

Norme conduisant au marquage CE :

- Pr EN 14081 pour les bois massifs
- NF EN 15497 pour les bois aboutés
- EN 14080 pour les bois lamellé-collés

Norme de durabilité : FD-P 20-651

Norme de mise en œuvre : NF DTU 31-1

Principaux constituants

Bois (produit déclaré)

Connecteurs métalliques (produit déclaré)

Déclaration de contenu

Le produit type ne contient pas plus de 0,1% en masse d'une substance classée extrêmement préoccupante (SVHC) selon la liste candidate fournie par l'annexe XIV du règlement REACH.

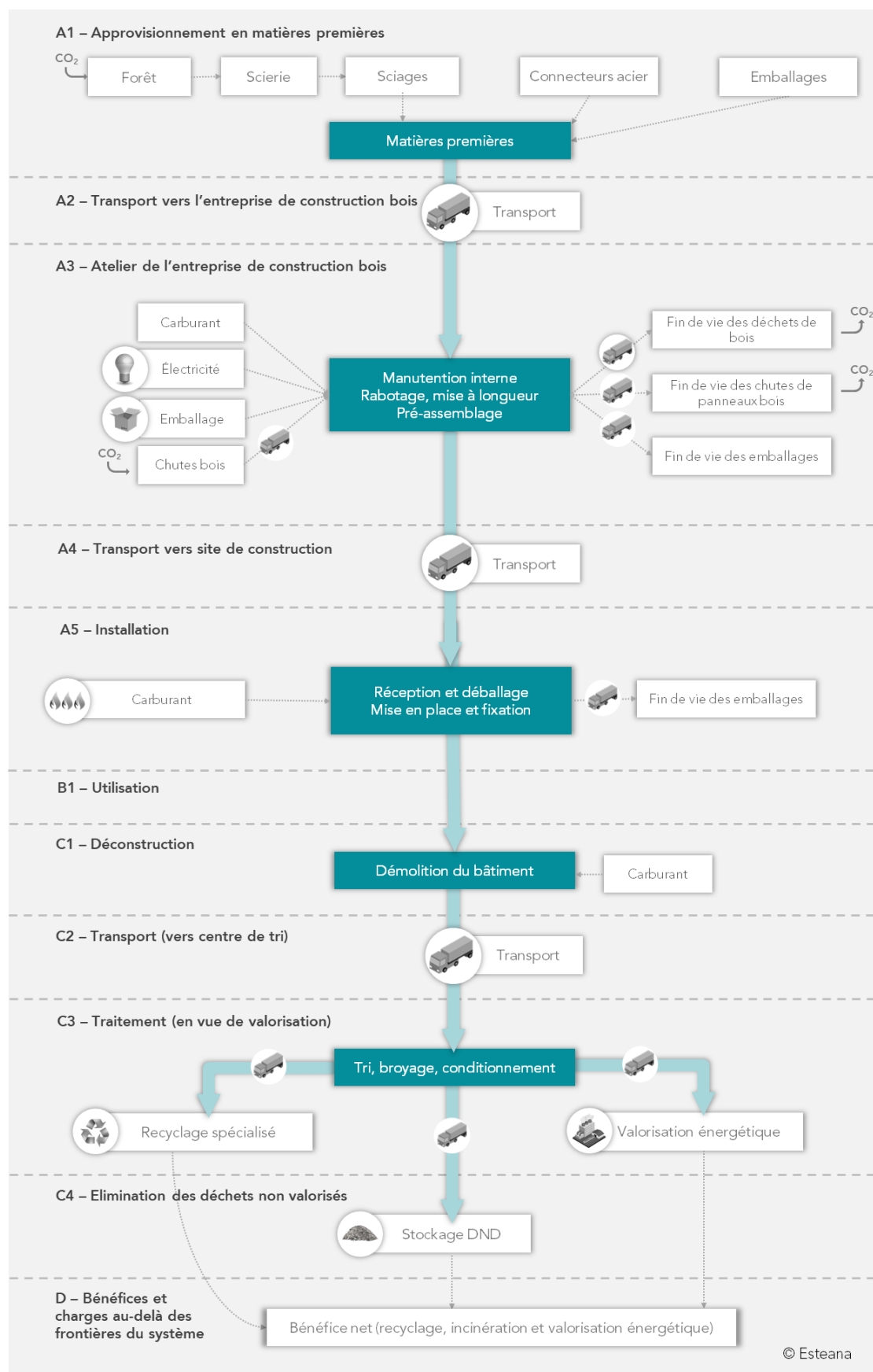
DÉTAIL DES PRINCIPAUX CONSTITUANTS POUR LE PRODUIT DE RÉFÉRENCE

Principaux constituants (en kg)	Par unité fonctionnelle (unité)
Bois (Produit déclaré)	495,2
Connecteurs métalliques type « tiges » (Produit déclaré)	1,45
Connecteurs métalliques type « tôle pliée » (Produit déclaré)	0,38
Feuillard plastique (Emballage)	0,10

PRÉCISIONS CONCERNANT LA DURÉE DE VIE DE RÉFÉRENCE (DVR)

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	100 ans
Propriétés de produit déclarées (à la sortie d'usine) et finitions	Les produits en sortie d'atelier sont finis et prêts à être posés.
Paramètres de conception (si indiqués par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	Respect de la norme produit et normes associées, et des éventuelles recommandations du fabricant.
Mise en œuvre de qualité conformément aux instructions du fabricant	Respect de la norme de durabilité et de la norme de mise en œuvre, et des éventuelles recommandations du fabricant.
Environnement extérieur (pour les applications extérieures), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Sans objet
Environnement intérieur (pour les applications intérieures), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Afin de protéger le bois des attaques d'insectes, termites, coléoptères et de pourritures superficielles et occasionnelles. Les composants en bois massifs peuvent être traités.
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	Sans objet pour les produits couverts par la présente FDES.
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité des composants remplaçables	Les produits couverts par la présente FDES sont prévus pour une durée de vie de référence de 100 ans sans entretien.

. ÉTAPES, SCÉNARIOS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



A1 – EXTRACTION ET TRANSFORMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES

- Extraction des matières premières et transformations successives jusqu'à la production des sciages approvisionnés par l'entreprise de construction bois. Les processus sont inclus jusqu'à la porte de sortie du site de production et incluent entre autres : la captation de CO₂ lors de la croissance de l'arbre*, les opérations de sylviculture et d'exploitation forestière, le sciage, le séchage, les éventuels traitements, collage et transports.
- Extraction des matières premières, traitement des matières secondaires et production des fixations acier (connecteurs type « tiges » et/ou connecteurs type « tôle »).
- Extraction des matières premières et production des emballages des sciages et des fixations acier (palette, carton, film plastique, feillard plastique, et bois d'emballage). Les processus sont inclus jusqu'à la porte de sortie du site de production des emballages.
- ** La captation de CO₂ est comptabilisée puisqu'en France l'ensemble des massifs forestiers sont gérés durablement. En effet, en France la gestion des forêts est encadrée par le code forestier, qui fixe les règles pour gérer, aménager et protéger les forêts.*

A2 – TRANSPORT VERS L'ENTREPRISE DE CONSTRUCTION BOIS

- Transport des composants emballés entre leur site de production et l'entreprise de construction bois.

A3 – ATELIER DE L'ENTREPRISE DE CONSTRUCTION BOIS

- Transports internes et manutention sur site de fabrication, incluant la production du carburant (gasoil non routier ou GPL), son approvisionnement et les émissions liées à son utilisation (émissions dans l'air lors de la combustion).
- Extraction des matières premières, production, mise à disposition et utilisation d'énergie de l'entreprise de construction bois (rabotage, découpe, mise à longueur, usinage et éventuel pré-assemblage)
- Extraction des matières premières et production des emballages des produits de structure (carton, film plastique et feillard plastique). Les processus sont inclus jusqu'à la porte de sortie du site de production des emballages.
- Extraction des matières premières et transformations successives jusqu'à la production des chutes de sciages approvisionnées par l'entreprise de construction bois. Les processus sont inclus jusqu'à la porte de sortie du site de production et incluent entre autres : la captation de CO₂ lors de la croissance de l'arbre, les opérations de sylviculture et d'exploitation forestière, le sciage, le séchage, les éventuels traitements, collage et transports.
- Fin de vie des emballages valorisables des constituants du produit de structure (palette bois et bois d'emballage). Sont inclus tous les processus liés au transport des déchets d'emballages et à leur traitement jusqu'à l'état de sortie du statut de déchet (avant recyclage). Des flux de « matériaux destinés au recyclage » sont déclarés.
- Fin de vie des emballages non valorisables des constituants du produit de structure (carton, film plastique, feillard plastique). Sont inclus tous les processus liés au transport des déchets d'emballages et à leur traitement jusqu'à l'élimination complète (stockage ou incinération). Des flux de « énergie fournie à l'extérieur, vapeur » sont déclarés pour la part incinérée.
- Fin de vie des chutes recyclables des produits de structure dues aux opérations de rabotage, découpe, de mises à longueur et autres. Sont inclus tous les processus liés au transport des chutes et à leur traitement jusqu'à l'état permettant à leur recyclage. Un flux de « matériaux destinés au recyclage » est déclaré.

A4 – TRANSPORT VERS LE SITE DE CONSTRUCTION

- Transport des produits de structure et de leurs emballages entre l'atelier de l'entreprise de construction bois et le chantier.

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Transport atelier > chantier	Type de véhicule : 16-32 tonnes EURO 6 Consommation de carburant : 0,249 L/km Chargement (inclus trajet à vide) : 5,76 t Distance parcourue : 0 à 700 km	Type de véhicule : poids-lourd 24 tonnes Consommation de carburant : 0,249 L/km Chargement (inclus trajet à vide) : 5,76 t Distance parcourue : 94 km

A5 – CONSTRUCTION - INSTALLATION

- Manutention et mise en place des produits de structure sur chantier, incluant la production du carburant (gasoil pour les camions grues), son approvisionnement et les émissions liées à son utilisation (émissions dans l'air lors de la combustion).
- Fin de vie des emballages non valorisables des constituants du produit de structure. Sont inclus tous les processus liés au transport des déchets d'emballages et à leur traitement jusqu'à l'élimination complète (stockage ou incinération). Des flux de « énergie fournie à l'extérieur, vapeur » sont déclarés pour la part incinérée.

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Déchets d'emballages - Feuillard plastique	50% stockés 50% incinérés	0,05 kg par UF stockés 0,05 kg par UF incinérés
Consommation de gasoil	Puissance camion grue : 210 kW Temps d'utilisation : 15 min/m ³	172 MJ par UF

B1 – UTILISATION

- Les composants en bois stockent du carbone biogénique durant la DVR du produit. La quantité de carbone biogénique stocké varie selon les essences.

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Carbone biogénique stocké	Sapin-épicéa : 201 kg de carbone biogénique par m ³	210 kg de carbone biogénique par UF
	Douglas : 241 kg de carbone biogénique par m ³	
	Pin sylvestre : 246 kg de carbone biogénique par m ³	
	Autres résineux : 233 kg de carbone biogénique par m ³	

B2 À B7 – MAINTENANCE, RÉPARATION, REMPLACEMENT, RÉNOVATION, UTILISATION DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU

- Pas de maintenance durant la DVR
- Pas de réparation durant la DVR
- Pas de remplacement durant la DVR
- Pas de rénovation durant la DVR
- Pas d'utilisation d'énergie et d'eau durant la DVR

C1 – DÉCONSTRUCTION

- Déconstruction du gros œuvre intégrant les produits de structure. Pris en compte sous la forme d'une consommation de gasoil des engins de chantier. Inclus la manutention jusqu'aux bennes de collecte de déchets de chantier

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Consommation de gasoil	Puissance camion grue : 210 kW Temps d'utilisation : 15 min/m ³	172 MJ par UF

C2 – TRANSPORT (VERS CENTRE DE TRI)

- Transport jusqu'au centre de tri de déchets du bâtiment.

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Transport vers centre de tri	Type de véhicule : 16-32 tonnes EURO 6 Consommation de carburant : 0,249 L/km Chargement (inclus trajet à vide) : 5,76 t Distance parcourue : 30 km	Type de véhicule : poids-lourd 24 tonnes Consommation de carburant : 0,249 L/km Chargement (inclus trajet à vide) : 5,76 t Distance parcourue : 30 km

C3 – TRAITEMENT (EN VUE DE LA VALORISATION)

- Broyage, tri et conditionnement de la totalité du produit de structure en centre de tri de déchets du bâtiment. Pris en compte sous la forme d'une consommation d'électricité pour le broyage et le tri, et d'une consommation de gasoil pour la manutention.
- Transport des différents matériaux séparés vers les filières de valorisation (pour la part valorisée) ou d'élimination (pour la part éliminée). Pour la part valorisée il s'agit du transport vers les centres de traitement spécialisés en vue du recyclage (une part du bois et des fixations métalliques) ou de la valorisation énergétique (une part du bois). Pour la part éliminée il s'agit du transport vers les centres de stockage (une part du bois et des fixations métalliques).
- Pour la part recyclée : opérations de tri, broyage, nettoyage, compactage, etc. des différents matériaux dans les centres de traitement spécialisés jusqu'à la sortie de statut de déchet (centre de recyclage du bois et ferrailleurs pour l'acier). Des flux « Matériau pour recyclage » sont déclarés.
- Pour la part valorisée énergétiquement : manutention et combustion en centre de valorisation énergétique, y compris toutes les émissions dans l'air et consommations d'énergie associées.

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Broyage, tri et manutention de la totalité du revêtement	Électricité broyage et tri : 0,030 kWh/kg Gasoil manutention : 0,0437 MJ/kg Déchets collectés : - Bois : 100% - Acier : 100%	Électricité broyage et tri : 14,91 kWh par UF Gasoil manutention : 21,72 MJ/UF Déchets collectés : - Bois : 495 kg par UF - Acier : 1,83kg par UF
Traitement Bois	Vers recyclage : 57,2% Vers stockage non dangereux : 17,3% Vers valorisation énergétique : 25,5%	Vers recyclage : 283 kg/UF Vers stockage non dangereux : 86 kg/UF Vers valorisation énergétique : 126 kg/UF
Traitement Acier	Vers recyclage : 95% Vers stockage non dangereux : 5%	Vers recyclage : 1,74 kg/UF Vers stockage non dangereux : 0,09 kg/UF

C4 – ELIMINATION DES DÉCHETS NON VALORISÉS

- Pour la part stockée : manutention des déchets et stockage, y compris toutes les émissions dans l'air, l'eau et le sol.

D – BÉNÉFICES ET CHARGES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME

- Pour l'acier recyclé :
 - Bénéfice acier recyclé fin de vie : $MS_{val} * R * (IS_{val} - IV_{val})$
 - IS_{val} : Transport vers recyclage et refonte (aciérie avec four électrique)
 - IV_{val} : Production de fonte primaire
 - Bénéfice acier recyclé entrant : $- MS * (IS - IV)$
 - IS : Production et approvisionnement de ferraille
 - IV : Production de fonte primaire
- Pour le bois recyclé :
 - Bénéfice bois recyclé fin de vie : $MS_{val} * R * (IS_{val} - IV_{val})$
 - IS_{val} : Transport vers recyclage (fabricant de panneau)
 - IV_{val} : Production et approvisionnement de bois d'industrie
 - Bénéfice bois recyclé entrant : *nul puisqu'aucun bois recyclé entrant*
- Pour le bois stocké non dangereux :
 - Bénéfice valorisation énergétique : $MS_{val} (IS_{val} - IV_{val} * PCIS_{val} * RE_{val})$
 - IS_{val} : Production de chaleur à partir du stock
 - IV_{val} : Production de chaleur substituée (charbon, gaz, fioul)
- Pour le bois valorisé énergétiquement :
 - Bénéfice valorisation énergétique : $MS_{val} (IS_{val} - IV_{val} * PCIS_{val} * RE_{val})$
 - IS_{val} : Production de chaleur à partir du stock
 - IV_{val} : Production de chaleur substituée (charbon, gaz, fioul)

4. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

RCP utilisée	Norme NF EN 15804+A1 « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction », accompagnée de son complément national NF EN 15804/CN. En complément les exigences de la RCP relative aux produits de construction à base de bois NF EN 16485 ont été respectées.
Frontières du système	Les frontières du système ont été fixées en respect des normes NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN, en particulier avec le respect des principes de « modularité » (les processus sont affectés au module dans lequel ils ont lieu) et du « pollueur-payeur » (les processus de traitement des déchets sont affectés aux processus qui génèrent les déchets). Pour les composants en bois, les frontières du système sont en ligne avec la norme NF EN 16485, en particulier les processus liés à la sylviculture sont inclus dans les frontières du système. Les processus inclus dans chaque étape du cycle de vie sont présentés de façon synthétique dans le schéma du cycle de vie et les paragraphes de la section 3. Par convention les processus suivants ont été considérés à l'extérieur des frontières : ▪ Pour l'étape A1 : éclairage du site de fabrication ▪ Pour l'étape A2 : transport des employés ▪ Pour toutes les étapes : fabrication et maintenance lourde de l'outil de production et des systèmes de transport (camions, routes, pylônes électriques, bâtiments et équipements lourds du site de fabrication...). Toutefois, certaines données génériques utilisées pour ces travaux ont été incluses avec les contributions liées aux infrastructures.
Règle de coupure	Les règles de coupure énoncées dans les normes NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN ont été respectées (1% par processus, 5% par module, en termes de masse et de consommation d'énergie primaire). Les flux non remontés pour la présente FDES sont les suivants : ▪ Fabrication, transport et fin de vie des outils manuels utilisés lors de la construction-installation (visseuse, cloueur et scie circulaire) ▪ Fabrication, transport et fin de vie des outils manuels utilisés lors de la déconstruction (visseuse et scie circulaire)
Allocations	Les règles d'affectation fixées par les normes NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN ont été respectées : ▪ Affectation évitée tant que possible ; ▪ Affectation fondée sur les propriétés physiques (par exemple masse, volume) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible ; ▪ Dans tous les autres cas, affectation fondée sur des valeurs économiques ; ▪ Flux de matières présentant des propriétés inhérentes spécifiques, par exemple contenu énergétique, composition élémentaire (par exemple teneur en carbone biogénique), toujours affectés de manière à refléter les flux physiques, quelle que soit l'affectation choisie pour le processus. Aussi, en ligne avec la norme NF EN 16485, les flux de carbone biogéniques et d'énergie inclus dans les composants en bois sont affectés de façon physique.
Représentativité	Les données d'ICV génériques utilisées sont pour la plupart issues de la base de données Ecoinvent V3.5 « allocation, cut-off by classification », dont la dernière mise à jour date d'Août 2018. Elles correspondent à des processus se déroulant en France, en Europe ou dans le Monde, la donnée la plus précise ayant été privilégiée, et des ajustements ayant été réalisés si nécessaire.

Les données d'ICV génériques relatives aux bois bruts, bois rabotés ou bois lamellé-collé sont issues de Bois des Alpes. Ces ICV ont été réalisés en 2020 conformément à NF EN 15804+A1 et ont été soumis à revue critique.

Les données spécifiques ont été collectées par Bois des Alpes auprès de ses membres et du comité de pilotage du projet. Leur représentativité est décrite ci-dessous :

- Géographique : produits fabriqués et mis en œuvre dans la zone couverte par la certification Bois des Alpes
- Temporelle : fabrication et mise en œuvre entre 2018 et 2019
- Technologique : cf. « Description du produit type » en section 2

Variabilité des résultats

La variabilité des résultats de l'EICV pour les impacts environnementaux témoins est inférieure à $\pm 40\%$. Les impacts environnementaux témoins retenus sont : Réchauffement climatique, Énergie primaire non renouvelable procédé, et Déchets non dangereux. Ainsi les indicateurs environnementaux déclarés sont des indicateurs moyens.

5. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU CYCLE DE VIE

TABLEAU 1 - PARAMÈTRES DÉCRIVANT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Réchauffement climatique en kg eq. CO ₂ /UF		-7,05E+02		1,26E+01	1,59E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,57E+01	2,40E+00	6,73E+02	4,49E+01	-1,14E+02
 Appauvrissement de la couche d'ozone en kg eq. CFC 11 /UF		3,48E-05		2,33E-06	2,86E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,86E-06	4,44E-07	7,39E-06	2,23E-07	-1,24E-05
 Acidification des sols et de l'eau en kg eq. SO ₂ /UF		3,28E-01		3,01E-02	1,20E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,19E-01	5,74E-03	1,18E-01	4,83E-03	-3,90E-01
 Eutrophisation en kg eq. PO ₄ ³⁻ /UF		6,46E-02		4,04E-03	2,59E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,59E-02	7,71E-04	2,06E-02	2,24E-03	-2,81E-02
 Formation d'ozone photochimique en kg eq. Éthène /UF		1,44E-02		1,92E-03	3,15E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,15E-03	3,67E-04	6,26E-03	6,72E-03	-4,70E-02
 Épuisement des ressources abiotiques – éléments en kg eq. Sb /UF		6,51E-04		3,85E-05	5,32E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,32E-06	7,35E-06	9,74E-05	1,02E-06	-1,75E-05
 Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles en MJ PCI /UF		8,60E+02		1,93E+02	2,27E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,27E+02	3,69E+01	5,12E+02	1,90E+01	-1,83E+03
 Pollution de l'air en m ³ /UF		9,11E+03		1,25E+03	1,93E+03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,93E+03	2,38E+02	3,95E+03	9,30E+01	-9,95E+03
 Pollution de l'eau en m ³ /UF		2,56E+01		4,32E+00	4,98E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,98E+00	8,26E-01	1,20E+01	6,97E-01	-2,18E+01

TABEAU 2 - PARAMÈTRES DÉCRIVANT L'UTILISATION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES PRIMAIRES

	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières en MJ /UF	2,31E+02			2,07E+00	1,33E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,33E+00	3,96E-01	1,56E+01	6,30E-01	-4,81E+03
 Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières en MJ /UF	8,48E+03			0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) en MJ /UF	8,72E+03			2,07E+00	1,33E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,33E+00	3,96E-01	1,56E+01	6,30E-01	-4,81E+03
 Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières en MJ /UF	3,72E+03			2,06E+02	2,44E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,44E+02	3,94E+01	7,18E+02	2,15E+01	-1,75E+03
 Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières en MJ /UF	2,06E+01			0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) en MJ /UF	3,75E+03			2,06E+02	2,44E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,44E+02	3,94E+01	7,18E+02	2,15E+01	-1,75E+03

TABEAU 3 - PARAMÈTRES DÉCRIVANT L'UTILISATION DE MATIÈRES ET RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES SECONDAIRES ET L'UTILISATION D'EAU

	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Utilisation de matière secondaire en MJ /UF	7,92E-01			0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Utilisation de combustibles secondaires renouvelables en MJ /UF	0,00E+00			0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables en MJ /UF	0,00E+00			0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Utilisation nette d'eau douce en m³ /UF	9,89E-01			3,32E-02	2,03E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,02E-02	6,35E-03	2,61E-01	2,26E-02	-1,49E-01

TABEAU 4 – AUTRES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES DÉCRIVANT LES CATÉGORIES DE DÉCHETS

	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Déchets dangereux éliminés en kg /UF	1,94E+00			1,22E-01	1,35E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,34E-01	2,33E-02	1,37E+00	1,75E-02	-7,33E-01
 Déchets non dangereux éliminés en kg /UF	2,03E+01			1,03E+01	9,35E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,85E-01	1,96E+00	2,56E+01	8,59E+01	-2,32E+01
 Déchets radioactifs éliminés en kg /UF	5,56E-02			1,31E-03	1,60E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,60E-03	2,51E-04	5,86E-03	1,36E-04	-3,03E-03

TABLEAU 5 - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES COMPLÉMENTAIRES DÉCRIVANT LES FLUX SORTANTS

	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Composants destinés à la réutilisation en kg /UF		0,00E+00		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Matériaux destinés au recyclage en kg /UF		3,97E+01		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,85E+02	0,00E+00	0,00E+00
 Matériaux destinés à la récupération d'énergie en kg /UF		0,00E+00		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Énergie fournie à l'extérieur - électricité en MJ /UF		0,00E+00		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Énergie fournie à l'extérieur - vapeur en MJ /UF		2,65E+00		0,00E+00	5,86E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,18E+03	1,27E+02	0,00E+00
 Énergie fournie à l'extérieur – gaz en MJ /UF		0,00E+00		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

TABLEAU 6 - SYNTHÈSE DES PARAMÈTRES ET INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Paramètre/information	Unité	TOTAL Étape de production	TOTAL Étape de mise en œuvre	TOTAL Étape d'utilisation	TOTAL Étape de fin de vie	TOTAL Cycle de vie (sauf D)	Module D
■ Impacts environnementaux							
Réchauffement climatique	kg eq. CO ₂ /UF	-7,05E+02	2,84E+01	0,00E+00	7,36E+02	5,95E+01	-1,14E+02
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg eq. CFC 11 /UF	3,48E-05	5,18E-06	0,00E+00	1,09E-05	5,09E-05	-1,24E-05
Acidification des sols et de l'eau	kg eq. SO ₂ /UF	3,28E-01	1,50E-01	0,00E+00	2,48E-01	7,26E-01	-3,90E-01
Eutrophisation	kg eq. PO ₄ ³⁻ /UF	6,46E-02	2,99E-02	0,00E+00	4,95E-02	1,44E-01	-2,81E-02
Formation d'ozone photochimique	kg eq. Éthène /UF	1,44E-02	5,07E-03	0,00E+00	1,65E-02	3,60E-02	-4,70E-02
Épuisement des ressources abiotiques - éléments	kg eq. Sb /UF	6,51E-04	4,38E-05	0,00E+00	1,11E-04	8,06E-04	-1,75E-05
Épuisement des ressources abiotiques - combustibles fossiles	MJ PCI /UF	8,60E+02	4,20E+02	0,00E+00	7,95E+02	2,07E+03	-1,83E+03
Pollution de l'air	m ³ /UF	9,11E+03	3,18E+03	0,00E+00	6,22E+03	1,85E+04	-9,95E+03
Pollution de l'eau	m ³ /UF	2,56E+01	9,30E+00	0,00E+00	1,85E+01	5,34E+01	-2,18E+01
■ Utilisation des ressources énergétiques primaires							
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	2,31E+02	3,41E+00	0,00E+00	1,79E+01	2,52E+02	-4,81E+03
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	8,48E+03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,48E+03	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	8,72E+03	3,41E+00	0,00E+00	1,79E+01	8,75E+03	-4,81E+03
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	3,72E+03	4,51E+02	0,00E+00	1,02E+03	5,19E+03	-1,75E+03
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	2,06E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,06E+01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	3,75E+03	4,51E+02	0,00E+00	1,02E+03	5,23E+03	-1,75E+03
■ Utilisation de ressources secondaires et d'eau							
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	7,92E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,92E-01	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	9,89E-01	5,35E-02	0,00E+00	3,10E-01	1,35E+00	-1,49E-01
■ Catégories de déchets							
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	1,94E+00	2,57E-01	0,00E+00	1,54E+00	3,74E+00	-7,33E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	2,03E+01	1,12E+01	0,00E+00	1,14E+02	1,46E+02	-2,32E+01
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	5,56E-02	2,91E-03	0,00E+00	7,85E-03	6,64E-02	-3,03E-03
■ Flux sortants							
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	3,97E+01	0,00E+00	0,00E+00	2,85E+02	3,25E+02	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur – électricité	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur – vapeur	MJ/UF	2,65E+00	5,86E-01	0,00E+00	1,31E+03	1,31E+03	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur – gaz	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

6. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTÉRIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT L'ÉTAPE D'UTILISATION

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR

Les produits étudiés n'entrent pas dans le champ d'application du décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (cf. liste indicative du 26 janvier 2016 diffusée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité).

Aucun essai concernant la qualité sanitaire des espaces intérieurs n'a été réalisé.

ÉMISSIONS DANS LE SOL ET L'EAU

Aucun essai concernant les émissions dans le sol et l'eau n'a été réalisé.

7. CONTRIBUTION DU PRODUIT À L'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

En complément aux informations requises par la norme NF EN 15804+A1 et présentées en section 6 de la présente FDES, sont présentées ci-dessous des informations concernant les aspects sanitaires et de qualité de vie suivant le format exigé par le complément national NF EN 15804/CN.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT HYGROTHERMIQUE DANS LE BÂTIMENT

Les produits couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance concernant le confort hygrothermique.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT ACOUSTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Les produits couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance concernant le confort acoustique.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT VISUEL DANS LE BÂTIMENT

Les produits couverts par cette FDES participent au confort visuel dans le bâtiment lorsqu'ils sont visibles. Toutefois ils ne revendiquent aucune performance chiffrée.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT OLFACTIF DANS LE BÂTIMENT

Les produits couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance concernant le confort olfactif.

8. CADRE DE VALIDITÉ DE LA FDES

L'étude ayant permis la rédaction de la présente FDES a été réalisée suivant les étapes indiquées en Annexe L de la norme NF EN 15804/CN :

- Définition des objectifs et du champ de l'étude
- Choix d'une méthode de collecte de données en deux temps (collecte initiale + complémentaire)
- Choix des indicateurs environnementaux témoins
- Analyse de gravité et détermination des processus contributifs (sur la base de la collecte initiale)
- Analyse de sensibilité et détermination des paramètres sensibles (sur la base de la collecte initiale)
- Détermination des lois de distribution des paramètres sensibles (sur la base de la collecte complémentaire)
- Étude statistique et calcul de la variabilité de l'EICV
- Détermination des valeurs à déclarer pour les indicateurs environnementaux
- Rédaction de la FDES collective (y compris son cadre de validité) et du rapport de projet

Ainsi cette étude a permis l'établissement du présent cadre de validité en conformité avec les sections « Cadre de validité des FDES collectives » de l'Arrêté et du Décret « relatifs à la déclaration environnementale des produits de construction et de décoration destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment » et avec l'Annexe L de NF EN 15804/CN.

Les impacts environnementaux déclarés dans la présente FDES sont les impacts moyens, calculés à l'issue de l'étude statistique réalisée sur l'ensemble des produits couverts. Les valeurs des paramètres sensibles du produit de référence utilisé pour calculer ces impacts déclarés sont présentées dans le tableau ci-après. La probabilité qu'un produit couvert par cette FDES ait des impacts inférieurs à 140% de ceux déclarés dans celle-ci est de 95% (pour les impacts environnementaux témoins choisis lors de l'étude).

La présente FDES couvre les produits remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

Produit type Les produits pouvant utiliser la présente FDES doivent être similaires au produit type décrit en section 2.

Ayants droits Les entreprises pouvant utiliser cette FDES sont celles qui produisent et/ou mettent en œuvre des éléments porteurs en bois certifié « Bois des Alpes ».

Paramètres sensibles Les plages de variations des paramètres des produits souhaitant bénéficier de la présente FDES doivent être incluses dans les plages de variation des paramètres sensibles, mesurables et maîtrisés, rencontrés lors de l'étude, et listés dans le tableau ci-dessous.

Paramètre sensible	Plage de variation couverte	Valeur pour le produit de référence
Essence	Toutes essences françaises résineuses	Sapin épicéa
Durabilité	Toutes durabilités : Naturelle , trempage court, imprégnation en autoclave, pulvérisation, aspersion	Conférée par trempage court
Classe d'usage	Toutes classes courantes : Classe 2, Classe 3.1, Classe 3.2, Classe 4	Classe 2
Type de bois	Tous types : Bois massif, Bois lamellé-collé, Bois massif abouté, Bois massif reconstitué	Bois massif
Distance d'approvisionnement des sciages	Régionale : Jusqu'à 200 km	50 km
Distance atelier-chantier	Nationale : Jusqu'à 700 km	94 km